

## Modification de droit commun n°6 du PLUi Saumur Loire Développement (SLD)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2026-020-AP, le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé qu'il sera procédé à une **enquête publique sur la modification de droit commun n°6 du PLUi Saumur Loire Développement (SLD)**.

**L'enquête durera 32,5 jours à compter du 11/05/2026 à 9h00 et jusqu'au 12/06/2026 à 12h00 inclus.**

**La modification de droit commun n°6 du PLUi SLD vise à :**

- Modifier des Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour faciliter leur réalisation ;
- Modifier le règlement graphique pour :
  - Prendre en compte les évolutions apportées aux OAP ;
  - Mettre en cohérence le zonage avec la réalité de la vocation de l'emprise concernée ;
  - Protéger les éléments paysagers de qualité ;
  - Supprimer un emplacement réservé qui n'a plus d'objet ;
  - Corriger des erreurs matérielles.
- Modifier le règlement écrit pour :
  - Adapter le lexique pour assurer la sécurité réglementaire de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme ;
  - Clarifier la rédaction des dispositions réglementaires pour faciliter leur application.

Conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, le dossier de modification n°6 soumis à l'enquête publique comprendra les pièces et avis exigés par le code de l'urbanisme.

**Identité de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :** Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - Service urbanisme - 11 rue du Maréchal-Leclerc - 02 41 40 45 56 - [urbanisme@saumurvalde Loire.fr](mailto:urbanisme@saumurvalde Loire.fr).

**Nom et les qualités de la commissaire enquêtrice :** Madame Brigitte LAVERGNE, avocate à la retraite.

**Consultation du dossier d'enquête, formulations des observations et propositions :** L'enquête publique utilisera des supports dématérialisés (dossier numérique) et des supports physiques (dossiers et registres en format papier).

► **Le dossier pourra être consulté :**

- Au format numérique, à partir du site internet de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ([www.saurmurvalde Loire.fr](http://www.saurmurvalde Loire.fr)) ainsi que les sites des mairies concernées. Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux mairies d'Allonnes, Montreuil-Bellay et à l'Hôtel de Ville de Saumur (aux jours et heures d'ouverture habituels) ;
- Au format papier :
  - en mairies d'Allonnes, Montreuil-Bellay et Saumur aux jours et heures d'ouverture habituels :
    - Allonnes : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ; le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
    - Montreuil-Bellay : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
    - Saumur : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le samedi : de 9h00 à 12h00.
  - au Service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 11 rue du Maréchal-Leclerc à Saumur, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

► **Les observations pourront être déposées :**

- Par courriel à envoyer à l'adresse [urbanisme@saumurvalde Loire.fr](mailto:urbanisme@saumurvalde Loire.fr) en mentionnant dans l'objet du mail « Enquête Publique – MO6 du PLUi SLD ». Ces dernières seront annexées au registre d'enquête consultable au siège de l'enquête.
- Par voie postale en adressant un courrier à la commissaire enquêtrice au siège de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 11 rue du Maréchal-Leclerc - CS 54030 - 49408 Saumur Cedex. Ces dernières seront annexées au registre d'enquête consultable au siège de l'enquête.
- Sur les registres papiers ouverts à cet effet, mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête (du lundi 11 mai à 9h00 au vendredi 12 juin 2026 à 12h00 inclus) en mairies d'Allonnes, Montreuil-Bellay, Ville de Saumur et à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, dont les horaires ont été cités précédemment.

**Lieux, jours et heures où la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :**

Madame la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **Numéro 1** : le lundi 11 mai de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Allonnes - 135 rue Albert Pottier - Bureau du Maire.
- **Numéro 2** : le mercredi 13 mai de 9h00 à 12h00 à la mairie de Montreuil-Bellay - 2 rue de la Mairie - Salle de réunion.
- **Numéro 3** : le mercredi 20 mai de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Ville de Saumur - Rue Molière - Salle de la Cocasserie 1.
- **Numéro 4** : le mardi 2 juin de 9h00 à 12h00 à la mairie d'Allonnes - 135 rue Albert Pottier - Bureau du Maire.
- **Numéro 5** : le mercredi 3 juin de 14h30 à 17h30 à la mairie de Montreuil-Bellay - 2 rue de la Mairie - Salle de réunion.
- **Numéro 6** : le samedi 6 juin de 9h00 à 11h45 à l'Hôtel de Ville de Saumur - Rue Molière - Salle de la Cocasserie 1.
- **Numéro 7** : le vendredi 12 juin de 9h00 à 12h00 au siège de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - 11 rue du Maréchal-Leclerc - Saumur - Salle Alfred Gratien.

**Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront transmis au Président de la Communauté d'Agglomération un mois après la clôture de l'enquête, puis tenus à la disposition du public au siège et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération pendant une année.**